

Suivi des populations nicheuses

de

cigogne blanche (*Ciconia ciconia*)

busards (*Circus sp.*)

râle des genêts (*Crex crex*)

bécassine des marais (*Gallinago gallinago*)

courlis cendré (*Numenius arquata*)

barge à queue noire (*Limosa limosa*)

passereaux et

autres données remarquables

dans le

Parc Naturel Régional
des Marais du Cotentin et du Bessin

Résultats 1991

rédaction du rapport : Gérard Debout
étude réalisée par le GONm
à la demande du PNR des Marais du Cotentin et du Bessin

Octobre 1991

DIRECTION REGIONALE DE

BASSE-NORMANDIE

N° INU : 3414

DATE : 8/11/94

07.01-2 / 5561

Introduction

Ce bilan n'a été rendu possible que grâce à l'activité inlassable de plusieurs observateurs du GONm ainsi que d'un technicien de la Fédération des Chasseurs de la Manche.

Ces observateurs ont essayé, malgré des conditions météorologiques particulièrement défavorables, de recenser des oiseaux souvent difficiles à repérer, dans un contexte de déclin qui n'encourage pas à affronter vent et pluie.

Voici leur liste par ordre alphabétique et les thèmes auxquels ils ont participé :

John Boxall	râle
Alain Chartier	cigogne, busards, râle
Régis Brisset	râle
Claire Debout	râle
Gérard Debout	busards, râle, bécassine, courlis, passereaux
Jocelyn Desmares	râle, courlis, passereaux
Jean-François Elder	busards, râle, courlis, passereaux
Joseph Garrigue	busards, râle, bécassine, courlis, passereaux
Claude Jacob	râle
Jean-Marc Joly	râle, courlis, passereaux
Bruno Lang	râle
André Leflamand	râle
Michel Philippot	râle
Olivier Pouchard	râle
Philippe Spiroux	râle, passereaux

Les contributions d'Alain Chartier, Gérard Debout, Jocelyn Desmares, Jean-François Elder, Joseph Garrigue, Philippe Spiroux sont à souligner particulièrement. Qu'ils en soient remerciés.

cigogne blanche (*Ciconia ciconia*)

Le suivi de cette espèce n'était pas envisagé dans le projet d'étude. Il nous a cependant semblé utile de présenter les résultats de nos observations réalisées en 1991. Le suivi de cette espèce est accompli dans le cadre d'un programme de baguage. Cette synthèse est due pour l'essentiel à Alain Chartier.

Résultats :

L'arrivée du premier individu a été notée le 10 mars à Graignes.

Trois sites ont été occupés cette année :

* Le Mont/ Graignes/50 : 4 poussins (bagués le 14 juin), envol de 4 jeunes début juillet.

* Saint Fromond/50 : 4 poussins (bagués le 7 juin), envol de 4 jeunes début juillet.

* Saint Germain du Pert/14 : arrivée le 17 mars, fréquentation jusqu'au 25, puis abandon. Nouvelle arrivée le 5 mai d'un nouveau couple : 2 poussins (bagués le 28 juillet), envol de 2 jeunes fin août.

Au total, les trois couples nicheurs ont tous élevé leurs jeunes avec succès : dix jeunes se sont envolés de ces trois sites.

De nombreuses observations de cigogne non nicheuses sont faites dans les marais ; une des plus remarquables, en 1991, est le stationnement pendant dix jours, fin avril- début mai, de deux individus à la Morinière à Saint Hilaire-Petitville/50.

Commentaires :

Dans le cadre du colloque international : "Les Cigognes d'Europe" organisé à Metz les 3, 4 et 5 juin 1991, A. Chartier a présenté, au nom du GONm, une communication intitulée "Populations de la cigogne blanche en régions de Basse-Normandie et Haute-Normandie. Histoire et répartition, mesures de protection". Cet exposé a permis de faire le point sur nos cigognes, en particulier celles qui se reproduisent dans les Marais de Carentan.

Entre 1971, première année d'installation, et 1990, 50 tentatives de nidification ont eu lieu dans les marais de Carentan, soit 61% des cas normands. Il faut noter que, chaque année depuis 1971, les Marais de Carentan ont abrité au moins un couple.

Depuis que les prélèvements de jeunes au nid ont cessé, la réussite de ces couples est excellente et elle explique la présence d'un

volant de non-reproducteurs qui se déplacent dans les marais pendant la saison de reproduction

Une opération d'inventaire des sites favorables à la reproduction de la cigogne blanche est actuellement en cours. L'édification de plate-formes destinées à accueillir des nids a d'ores et déjà débuté : elle devrait permettre un renforcement de la population nicheuse des marais.

Ces deux opérations ont reçu le soutien du Parc, de la CEE, du Conseil Général de la Manche, du Conseil Régional de Basse-Normandie et de la DRAE.

busards (*Circus sp.*)

Le suivi des trois espèces de busards n'était pas envisagé dans le projet d'étude. Il nous a, cependant, semblé utile de présenter les résultats de nos observations en 1991. Ceci élargira l'échantillon des espèces concernées.

Le suivi de ces espèces est assuré plus particulièrement dans le cadre d'un programme de baguage. Cette synthèse doit beaucoup à Alain Chartier.

**Le busard des roseaux
(*Circus æruginosus*)**

Résultats :

Trois nids ont été découverts dans les marais, d'autres couples ou individus cantonnés ont été localisés.

Les trois couples nicheurs sûrs ont été découverts à :

* réserve naturelle de la Sangsurière/Doville/50 :

- un nid découvert le 31 mai. Il est édifié dans un secteur de marisques et de bois-sent-bon. Il contient quatre poussins de deux semaines et un œuf clair. Les poussins sont bagués le 6 juin. Ils sont toujours au nid le 18 et encore nourris au nid le 20.

* réserve de chasse/Saint Georges de Bohon/50 :

- un nid découvert le 9 mai. Il est édifié dans un secteur de molinie. Il contient six œufs. Le 10 juin, le nid contient trois poussins, dont l'aîné a 15 jours ; il reste trois œufs. Le 19, trois poussins sont toujours observés (deux de 3,5 semaines environ et le troisième de 15 jours), il reste un seul œuf. Ces trois jeunes seront bagués.

* Marais du Rivage/Auvers/50 :

- un nid découvert le 8 juin. Il est édifié dans un secteur de baldingère. Il contient deux poussins de 15 jours, qui seront bagués le jour même.

A ces trois couples dont le nid a été découvert, il faut en ajouter un quatrième :

* Marais du Mesnil-Tourbière et Bassins/Auvers-St Jores/50 où des observations ont été faites à plusieurs occasions en mai et juin ; il est même possible que deux mâles soient présents. L'autorisation d'accès de courte durée sur le périmètre de l'entreprise SANOFI ne nous a pas permis de localiser le nid.

Enfin, il faut en outre noter les faits suivants :

* Canal des Espagnols/Auvers-Carentan/50 :

- une femelle est régulièrement observée en juin, en plus du couple présenté ci-dessus.

Commentaires :

L'implantation relativement récente, du busard des roseaux dans les Marais de Carentan, semble désormais bien établie. Le premier cas a été noté à la Sangsurière en 1984. Le second site occupé est la réserve de Saint Georges de Bohon (1986).

Avec quatre couples sûrs et un autre possible, les résultats de 1991 concernant le busard des roseaux sont tout à fait encourageants. Pour prendre la mesure du phénomène, il faut rappeler que le premier cas de reproduction en Normandie ne remonte qu'à 1981.

On doit normalement s'attendre à voir cet effectif nicheur croître, cela dépend en particulier du maintien des secteurs de landes tourbeuses et des grandes prairies de fauche.

Le busard Saint Martin
(*Circus cyaneus*)

Résultats :

Aucun couple nicheur n'a été découvert.

Il faut noter cependant la présence d'un mâle début juin à la Sangsurière.

Commentaires :

Cette espèce qui a niché à la fin des années 1970 à la Sangsurière n'y niche plus depuis 1981. L'observation de cette année est peut-être l'indice d'un futur retour de l'espèce. Ceci est probable car elle connaît actuellement en France une progression assez nette.

Rappelons que cette espèce est régulière en hivernage, sans être toutefois très abondante. On peut la rencontrer au crépuscule sur certains sites où plusieurs individus se groupent en dortoirs souvent avec le busard des roseaux, parfois avec le faucon émerillon.

Le busard cendré
(*Circus pygargus*)

Résultats :

Malgré des recherches intensives à la réserve naturelle de la Sangsurière, le busard cendré n'y a pas été découvert nicheur. C'est un des points noirs de l'année 1991.

Un seul nid a été découvert, ce couple nicheur sûr a été localisé au :

* Marais/ Saint André de Bohon/ 50 :

- un nid découvert le 26 juin, trois poussins âgés de 2,5 semaines seront bagués le 8 juillet. Ils sont encore nourris au nid le 21 juillet.

Deux autres couples ont été observés sur deux autres sites, mais aucune preuve décisive n'a pu être apportée :

* Secteur Marais du Mesnil-Sanofi-Marais Ste Anne/Auvers-Gorges-St Jores : un mâle est observé à plusieurs occasions (et peut-être même deux le 8 juin). L'autorisation d'accès de courte durée ne nous a pas permis de localiser le nid.

* Secteur Appeville - Marais du Rivage/Appeville-Auvers :

- un mâle est observé les 4 et 14 mai. Une femelle est présente le 21 mai. Le mâle est à nouveau observé le 8 juin. Il ne semble pas qu'il y ait eu reproduction.

Notons enfin les observations suivantes effectuées à l'est de la Sangsurière :

* Marais de Ladriennerie/Doville - Ile/Crosville/50 :

- un mâle immature (ou une femelle) est observée à Ladriennerie les 6 et 20 juin.

- une femelle est observée le 14 juin à l'Ile de Crosville

Commentaires :

Depuis que les observateurs du GONm suivent cette espèce à la Sangsurière, c'est la première année que le busard cendré ne s'y reproduit pas.

Ce site était, jusqu'à l'année dernière, le seul site de nidification certaine du busard cendré en Normandie. Au minimum, deux couples se reproduisaient jusqu'en 1989 sur ce marais, avec certaines années jusqu'à quatre couples.

Les raisons de cet abandon, que nous souhaitons temporaire, sont difficiles à cerner. En 1990, malheureusement, il n'y a pas eu de suivi intensif à la Sangsurière ; nous ne savons donc pas précisément combien de couples se sont reproduits. Il est sûr qu'un couple était présent. Il est peu probable qu'il y en ait eu plus.

Quelles hypothèses pourraient expliquer cette disparition ?

1°/ Elle pourrait être due à une éventuelle concurrence du busard des roseaux. Bien que peu probable puisqu'aucune donnée publiée ne fait état d'un tel phénomène, le problème reste entier :

- * entre 1978 et 1983, 2,5 couples (au minimum) nichaient chaque année à la Sangsurière,

- * entre 1984 (année de la première nidification du busard des roseaux) et 1991, 1,75 couples, en moyenne, ont niché (d'après Debout 1989).

Cette baisse de 0,75 couple est nette et semblerait aller dans le sens d'une confirmation de notre hypothèse.

A contrario, il faut noter que c'est au moment de l'arrivée du busard des roseaux, en 1983 et 1984, que le maximum de couples de busard cendré était observé à la Sangsurière : soit trois ou quatre couples chacune des deux années.

2°/ Il se peut que cette disparition soit liée à un manque de nourriture qui pourrait avoir deux origines :

- * l'une liée à l'évolution du marais lui-même et qui serait due à une trop grande fermeture du milieu consécutive à l'abandon de la fauche en damier. Les busards cendrés de la Sangsurière chassent en effet, assez fréquemment, sur le marais lui-même. Ils y trouvent reptiles et amphibiens, oiseaux et insectes qui semblent constituer une bonne part de leur alimentation. La fermeture du milieu a pu rendre inaccessible une partie de leurs zones de chasse.

- * l'autre liée à la diminution importante des rongeurs, autre part importante du régime alimentaire du busard. Cette raréfaction constatée par M. Philippot dans la région de Saint Sauveur le Vicomte, peut expliquer la désertion du busard vers des sites où les ressources trophiques demeurent plus importantes. M. Philippot (1991) qui étudie le faucon crécerelle dans cette région depuis

plusieurs années, a constaté en 1991 la disparition d'un couple sur deux de crécerelles et un succès de reproduction très bas, avec 2,1 jeune par aire suivie contre 4,1 en 1990.

Ce ne sont naturellement là des hypothèses qui ne s'excluent pas les unes les autres.

Heureusement, en "contrepartie", des couples semblent s'établir ailleurs dans les Marais de Carentan : y a t'il eu déplacement ? ou les deux phénomènes sont-ils indépendants ?

rôle des genêts (*Crex crex*)

Deux parties avaient été initialement prévues à cette étude. Une étude destinée à établir l'état initial des populations nicheuses dans la basse vallée de la Douve et une étude qui visait à estimer les effectifs des populations nicheuses dans l'ensemble du périmètre des Marais de Carentan.

ETUDE A

Les buts de cette étude étaient :

- de recenser sur environ 2000 ha de la basse vallée de la Douve les mâles chanteurs, dans les limites retenues pour l'action expérimentale.
- de les localiser au niveau des parcelles,
- de décrire les principales caractéristiques physiologiques et l'utilisation agricole de ces parcelles,
- de tester des méthodes de suivi à long terme, opérantes et peu coûteuses en temps et en finances.

Méthodes :

1°/ de jour, repérage :

- des prairies de fauche a priori favorables présentant une sous strate de 40 à 50 cm et une strate supérieure de 80 à 100 cm de haut. Les espèces végétales de cette strate haute, liée au rôle, sont généralement la glycérie, la baldingère, le phalaris.
- des parcelles a priori moins favorables.

2°/ de nuit, localisation et recensement des mâles chanteurs sur ces deux types de parcelles.

L'audition doit se faire par des nuits sans pluie, ni vent, de mi-mai à début juillet (si possible de mi-mai à mi-juin), de 22h à 1h du matin.

3°/ de jour, relèvement des caractéristiques précises des parcelles ayant permis l'audition des rôles (superficie, nature de l'exploitation, niveau de l'eau, présence de fossés ou d'autres éléments structurants dans la parcelle (arbres isolés, haies, ...).

Une remarque quant à la méthode doit être faite : afin d'homogénéiser nos pratiques avec ce qui est fait ailleurs, nous avons retenu un horaire légèrement différent de celui qui était prévu (de 22h00 à 0h00 ou de 4h00 à 7h30) soit 22h00 à 1h00 du matin. Dans quelques cas, la repasse au magnétophone a été utilisée.

ETUDE B

Les buts de cette étude étaient :

- de recenser avec les mêmes méthodes qu'en 1981-1983 les râles chanteurs sur les sites où ils avaient été repérés à cette époque, afin de mesurer l'évolution,
- de recenser par des écoutes nocturnes les mêmes sites afin d'évaluer plus précisément les effectifs réels et de les comparer plus utilement aux autres recensements,
- de déterminer en zone hors application de la directive CEE, les Marais de l'Aure, des secteurs témoins de l'évolution des populations dans l'optique d'un suivi futur permettant de comparer la réelle efficacité des mesures compensatoires préconisées.

Pour les deux premiers points de l'étude, le secteur d'étude concernait les communes de Varenguebec, Picauville, Vindefontaine, St Côte du Mont, St Jores, Tribehou, St André de Bohon, St Georges de Bohon, St Hilaire Petitville.

Pour les trois points de l'étude, le secteur d'étude concernait les communes d'Isigny, Montfréville, Longueville, Ecrammeville, Colombières, La Cambe.

Les communes de Houtteville, Houesville, Appeville et Auvers étaient aussi concernées par l'étude A.

Méthodes :

Repérage de mi-mai à début juillet (si possible de mi-mai à mi-juin)

- de jour les râles chanteurs entre début mai et début juillet.
- de nuit, par des écoutes soit crépusculaires, de 22h00 à 1h00 du matin, par des nuits sans pluie, ni vent.

Résultats A :

1°/ Vallée de la Douve hors secteur article 19 et affluents

Marais/Varenguebec

24 mai/ 22h00 à 1h00/ météo défavorable, beaucoup de vent
prairies de fauche, hauteur de la végétation 80 à 100 cm
-----> 2 chanteurs

Marais du Port/Les Moitiers-en-Bauptois

27 mai/ 22h45 à 0h30/ vent fort en rafale, temps sec et clair
prairies de fauche de 50 à 70 cm de hauteur, petits fossés peu
profonds, mais fond humide
rien

Marais de la Couture/Picauville-Pont l'Abbé

3 juillet/ 22h15 à 23h30/ vent faible est
80% des prairies sont déjà fauchées
rien

Marais de la Vienville/Picauville-Pont l'Abbé

22 mai/ 22h15 à 23 h00/ temps sec, sans vent
rien

14 juin/ 22h45 à 0h15/ légère brise

quelques prairies sont déjà fauchées, deux sont en pâture, le
reste est prêt à la fauche (hauteur 70 cm)
rien

Marais de la Bastille/Picauville - Beuzeville la Bastille

22 mai/ à partir de 23h00/ légère brise
prairie de fauche, hauteur 60 cm environ, 15 cm d'eau dans le
fond des fossés
-----> 1 chanteur

4 juin/ 20h30 à 23h00/ temps sec, sans vent/ en kayak
rien

22 mai/ 10h00 à 11h30/ en kayak

prairie de fauche, hauteur 80 à 100 cm,
-----> 1 chanteur

Marais du Merderet/ Isle Marie/ Picauville

14 mai/ 14h00 à 14h30/ vent et pluies intermittentes
prairies de fauche, hauteur de la végétation : 30 cm et plus
rien

Marais des Mottes/Blosville - Carquebut - Liesville

14 mai/ 11h30 à 13h45/ vent se levant, puis quelques gouttes
prairies de fauche et de pâture très extensive
rien

2°/ Vallée de la Sève

Marais du Village des Mières/La Rivière/Saint Jores

25 juin/ 23h00 à 1h00/

prairies de fauche et prairie mixte pâturée/fauchée

rien

Marais du Mesnil/ Auvers

14 mai/ 17h15 à 18h30/ météo défavorable

rien

5 juin/ 13h30 à 15h00

rien

8 juin/ 23h00 à 24h00/ vent par rafales, irrégulier, temps frais, pluie dans l'après-midi

Presque tout le marais est pâturé, quelques parcelles de fauche existent, en particulier près de l'entrée du marais

rien : ces prairies ont été fauchées dans les jours qui ont précédé

3°/ Vallée de la Taute

Les Rouges Pièces/Marchésieux

4 juin/ 23h00 à 1h00

nombreuses parcelles de fauche, végétation de 60 à 80 cm, niveau d'eau assez bas dans les fossés

rien

28 juin/ 23h00 à 1h00

rien

Marais du Fresnay/Tribehou

26 mai/ 17h15 à 18h30

3 juin/ 23h15 à 23h45

rien

Marais du Fresnay - Marais de Morfleuret/Tribehou - Le Mesnil Angot

3 juin/ 23h45 à 0h45

rien

Marais de l'Ermittage/Saint André de Bohon

20 juin/ ... 1h00

rien

réserve de chasse/Saint Georges de Bohon

20 juin/ à partir de 23h30/

22 juin/ 16h00 ...

rien

Marais de Saint Hilaire/Saint Hilaire-Petitville

30 juin/ 23h00 à 4h30/ avec magnétophone

-----> 1 chanteur

4°/ Vallée de la Vire
deux sorties diurnes
rien

5°/ Vallée de l'Aure

Marais/Colombières - Ecrammeville

15 mai/ 19h à 20h30

rien

5 juin/ 6h00 à 9h00

nombreuses prairies de fauche

rien

8 juin/ 0h30 à 1h30/ vent par rafales, irrégulier, temps frais, pluie
dans l'après-midi

15 juin

rien

Résultats B :

1°/ Rive gauche de la Douve, secteur de l'article 19

Rives de la Douve/Houtteville-Liesville sur Douve

23 mai/ 20h30 à 23h00/ en kayak/ temps sec, sans vent
rien

Le Becquet/Liesville sur Douve

14 mai/ 10h00 à 11h30/ temps doux, couvert
prairies de fauche, entourée de fossés presque secs
rien

Le Boujamet/Houesville

14 mai/ 8h00 à 9h00/ temps doux, couvert
prairies de fauche, hauteur de la végétation : 20 à 30 cm ;
prairies pâturées extensivement, hauteur de la végétation :
inférieure à 15 cm, mais très hétérogène.
rien

Marais de la Rue Mary/Saint Côme du Mont

23 mai/ 23h00 à 0h30/ temps doux, calme
-----> 1 chanteur

2°/ Rive droite de la Douve, secteur de l'article 19

Marais du Breuil/Houtteville

14 mai/ 14h45 à 15h30/ vent, pluie
prairies de fauche, hauteur de la végétation d'environ 35 cm
rien

8 juin/ 23h00 à 1h00/ vent fort, irrégulier, temps frais, pluie dans
l'après-midi

prairies de fauche, aucune n'est encore fauchée, végétation
dont la hauteur varie entre 50 et 80 cm.
rien

19 juin/ 6h00 à 7h00/ nuageux, vent léger, se renforçant en fin
d'observation
rien

3 juillet/ 23h00 à 1h00
quelques parcelles sont fauchées
rien

La Picotière/Apeville

14 mai/ 15h45 à 16h30/ météo très défavorable
rien

8 juin/ 23h00 à 1h00/ vent fort, temps frais, pluie dans l'après-
midi
rien

21 juin/ 6h20 à 7h15/ vent léger, temps nuageux, puis crachin
rien

Marais de Vindelonde/Appeville

8 juin/ 23h00 à 1h00/ vent par rafales, irrégulier, temps frais, pluie dans l'après-midi

Toutes les parcelles, sauf deux, sont des prairies de fauche. L'herbe est trempée, dense, la hauteur variable selon les parcelles (le plus souvent de l'ordre de 30 cm, mais aussi jusqu'à 50 et même 60 cm. Fossés pratiquement secs, riches en végétation

rien

Marais du Rivage/Auvers

21 mai/ 9h à 12h30/ temps doux, calme, un peu brumeux

prairies de fauche vers l'ouest du marais, au nord et au sud du Canal des Espagnols

rien

5 juin/ 10h00 à 13h30

prairies de fauche vers l'ouest du marais,

rien

8 juin/ 11h30 à 19h30

rien

8 juin/ 21h30 à 0h00/ vent par rafales, irrégulier, temps frais, pluie dans l'après-midi/ sans magnétophone

prairies de fauche au nord et au sud du Canal des Espagnols

rien

9 juin/ 0h00 à 1h00/ vent par rafales, irrégulier, temps frais/ avec magnétophone

rien

Commentaires :

Cinq chanteurs ont été repérés au cours de sorties nocturnes, l'un d'eux l'a été aussi de jour.

En 1981 et 1982, un recensement diurne, mais géographiquement probablement complet, avait été réalisé dans les marais (Debout 1985) : 63 chanteurs avaient été recensés : le rapport est simple à faire, le nombre de mâles chanteurs a été divisé par 63!

Mais ces comptages diurnes ne permettent la détection que d'un nombre réduit des chanteurs présents.

Aussi, des recherches nocturnes ont été entreprises dès 1983 et 1984 (Kapps 1984) pour arriver à une meilleure estimation des effectifs nicheurs des Marais de Carentan au sens strict : l'estimation proposée alors était de 340 à 570 selon une première méthode, ou de 240 à 400 mâles chanteurs selon une seconde méthode. Si on conserve la même proportion pour les Marais de l'Aure, il faudrait ajouter 30 à 70 chanteurs, soit au total pour l'ensemble de la superficie des marais, 270 à 640 chanteurs.

En 1991, cinq chanteurs seulement ont été localisés au cours des sorties nocturnes et s'il fallait proposer une estimation pour l'ensemble des marais, elle serait inférieure à dix chanteurs.

Les effectifs chanteurs détectés en 1991 sont donc 30 à 60 fois plus faibles qu'en 1981 - 1984.

Plusieurs hypothèses peuvent être proposées pour expliquer cette baisse du nombre des chanteurs ; nous n'avons malheureusement pas les moyens de décider parmi elles celle qui jouerait un rôle majeur.

* on peut penser que cette baisse est la simple traduction du déclin général de l'espèce qui se traduit par une fonte continue des effectifs, qui a déjà été constatée dans de nombreux pays européens. Toutefois, le phénomène atteint ici une telle ampleur que nous avons du mal à y croire. Nous trouvons des arguments à notre réticence dans les faits suivants:

A Houtteville, en 1991, malgré deux visites diurnes dont une matinale et deux sorties nocturnes, aucun chanteur n'a été noté.

Pourtant, en 1981 et 1982, trois chanteurs avaient été détectés de jour (Debout 1985).

En 1984, six chanteurs sont entendus de nuit (Kapps 1984).

En 1988, sept sont à nouveau notés de nuit (Duclos 1988).

Aucune baisse n'est notée sur ce site entre 1981 et 1988. En 1990, à notre connaissance, une seule visite diurne a été faite dans des conditions météorologiques désastreuses (pluie battante, vent) : un individu répond à la repasse au magnétophone à 11h du matin. Le

déclin brutal est donc récent alors que les prairies de fauche sont toujours là, pour la plupart, sur ce site. Si les effectifs nicheurs des marais de Carentan et de l'Aure diminuent, il apparaît quand même peu probable qu'en trois ans, les effectifs aient pu être divisés dans de telles proportions même si l'on veut considérer qu'il y a évolution cyclique des populations et que nous nous trouverions dans une phase de "creux".

* une seconde hypothèse peut être évoquée : elle concerne les conditions météorologiques défavorables du printemps 1991 qui ont rendu difficiles les comptages : vent, pluie, ... : il a été particulièrement difficile de trouver, à la fois, des nuits où les observateurs soient disponibles, et où il ne pleuvait ni ne ventait. Certaines des écoutes ont donc été réalisées dans des conditions météorologiques peu favorables, qui ont pu empêcher les râles éventuellement présents de chanter. Il faut toutefois noter que Kapps (1984), le 22 juin 1984, par une nuit ventée avec quelques averses détecte tout de même sept chanteurs différents à Appeville. Aucun chanteur n'y a été entendu cette année.

* une autre hypothèse peut être faite liée à des changements du milieu liés à la sécheresse. Ces changements peuvent être quasiment imperceptibles à moins de recourir à des analyses très fines de l'évolution phytosociologique, du rythme de croissance des plantes et de l'évolution de la biomasse de la microfaune associée (mollusques et insectes qui constituent la base du régime alimentaire du râle des genêts). Duclos (1988) et Lang (1989) ont montré que le râle des genêts recherchait les parcelles où la végétation présentait deux sous-strates, l'une "basse" dont la hauteur modale est de 40 cm, l'autre "haute", dont la hauteur modale est de 90 à 100 cm. La sécheresse régnant depuis 1989 au printemps et en été dans les marais, aggravée par une gestion du niveau de la nappe qui tend à l'abaisser le plus possible, a un retentissement probable sur la végétation en ralentissant sa croissance et donc indirectement sur la faune associée. Couvert inapproprié, réduction de la biomasse consommable peuvent expliquer la désaffection des râles qui soit n'ont pas niché (donc pas chanté), soit ont recherché ailleurs des milieux plus favorables.

* enfin, pour certains sites, des changements de pratiques agricoles sont constatés ; ils peuvent à eux seuls expliquer certaines disparitions. Des ensilages de plus en plus précoces, de plus en plus nombreux, ont été constatés par tous nos observateurs cette année, dans les marais. A titre d'exemple, le 5 juin, l'ensilage d'une prairie à râle se fait au Marais du Rivage : aucun n'y sera naturellement entendu dans les jours et semaines qui suivent.

bécassine des marais (*Gallinago gallinago*)

La bécassine étant une excellente espèce indicatrice du niveau d'eau, (elle disparaît dès que la nappe phréatique n'est plus affleurante), les buts de cette étude étaient :

- de recenser sur les sites découverts depuis une dizaine d'années les couples nicheurs de bécassine des marais,
- de retracer l'évolution des populations,
- de tester des méthodes de suivi à long terme, opérantes et peu coûteuses en temps et en finances.

Les communes suivantes étaient concernées : Doville, Varenguebec, Auvers, Appeville, Saint Georges de Bohon, Brévands, Montfréville.

Méthodes :

Il s'agissait de repérer, au crépuscule, les chanteurs ou les oiseaux en parade et de localiser le territoire.

Résultats :

L'espèce a été activement recherchée dans tous les sites où elle était connue énumérés ci-dessus et plus particulièrement dans ses deux bastions : à la Sangsurière-Ladriennerie et à Auvers, au Marais du Rivage et au Marais du Mesnil.

Plusieurs visites ont été faites à sa recherche, soit spécifiquement, soit à l'occasion du recensement d'autres espèces.

A la Sangsurière à Doville, plusieurs dizaines d'individus sont encore présents le 1^o avril. La dernière donnée printanière date du 24 avril tant à la Sangsurière qu'au Marais de la Kiouze, aux Moitiers en Bauplois.

En résumé, la bécassine n'a pas niché dans les Marais de Carentan en 1991.

Commentaires :

Cette espèce avait été choisie en tant qu'excellente indicatrice du niveau de la nappe phréatique.

Le constat est éloquent : il n'y avait pas d'eau dans les Marais de Carentan, y compris dans les secteurs les plus humides (Sangsurière et confluence Douve-Sèves).

Cela relève certainement des causes météorologiques défavorables qui règnent en Normandie depuis deux ou trois ans. Mais cette situation "naturelle" est très aggravée par la politique de gestion menée sur la Bassin de la Douve : les moyens techniques étaient certainement suffisants pour que plus d'eau soit retenue dans les marais.

Rappelons tout de même qu'en 1981 et 1982, 30 couples nicheurs avaient été recensés dans les Marais de Carentan ; une estimation de 50 avait été proposée. Ceci représentait, selon les estimations, de 20 à 35% de la population totale nicheuse française recensée au début des années 1980. Cette disparition (temporaire ?) d'une bonne part de la population française est une grave perte pour l'ensemble des Marais de Carentan.

Cette perte n'est certainement pas irrémédiable : pour cela, le Parc doit avoir la ferme volonté d'engager une politique de relèvement printanier du niveau de la nappe phréatique : la bécassine sera le meilleur témoin des résultats de cette politique, que nous appelons de nos vœux.

Voici à titre d'information le nombre de chanteurs ou d'oiseaux paradant observés dans les Marais en 1981 et 1982 :

* Secteur Sangsurière (de Doville à Varenguebec) :	8+
* Secteur Auvers-Apperville (Rivage et Mesnil) :	19+
* Secteur Taute :	1
* Secteur Baie des Veys :	1
* Secteur Aure :	1

courlis cendré (*Numenius arquata*)

Le courlis étant une espèce de grande taille (qui intègre beaucoup des facteurs qui interviennent sur l'évolution du marais, en particulier la structure de la végétation, le maintien de l'exploitation traditionnelle, le caractère humide et ouvert), les buts de cette étude étaient :

- de recenser sur les sites découverts depuis une dizaine d'années les couples nicheurs de courlis cendré,
- de retracer l'évolution des populations,
- de tester des méthodes de suivi à long terme, opérantes et peu coûteuses en temps et en finances.

Les communes suivantes étaient concernées : Saint Sauveur de Pierrepont, Catteville, Denville, Varenguebec, Saint Sauveur le Vicomte et les Moitiers-en-Bauptois, Gorges, Auvers, Liesville-sur-Douve, St Hilaire Petitville, Carentan, St Pellerin, St Georges de Bohon, Montmartin en Graignes, Tribehou, Auxais.

Méthodes :

Il s'agissait de repérer les couples qui alarment et de localiser le territoire, deux visites, au moins, par site sont nécessaires.

Résultats :

1°/ Vallée du Gorget secteur amont de la Douve

Marais/Saint Sauveur de Pierrepont

31 mars : cris

24 avril : 1 couple

Mont/Denville

25 avril : 2 couples probablement 3

Marais de Sangsurière/Denville

1° et 25 avril : 2 couples

Anse/Catteville

24 avril : 1 couple

Marais de Ladriennerie/Denville

25 avril et plusieurs visites en mai : 3 couples sûrs, peut-être 5

Marais/Varenguebec

17 avril, 27 mai et 27 juin : 2 couples sûrs, peut-être trois

Marais du Port/Les Moitiers-en-Bauptois

15 avril puis plusieurs sorties en juin : 2 ou 3 couples

2°/ Secteur aval de la vallée de la Douve

Marais/Cretteville

début juin : 1 couple

3°/ Vallée de la Sève

Marais Sainte Anne et du Gravier/Gorges

18 mai et 16 juin : 0 couple

Marais du Mesnil/Auvers

14 mai : 4 couples sûrs, peut-être 5

Marais du Rivage/Auvers

4 mai, 21 mai et 8 juin : de 5 à 7 couples

4°/ Vallée de la Taute

Marais de Tribehou, Montmartin-en-Graignes et Auxais

rien

réserve de Chasse/Saint Georges de Bohon

10 juin : 2 à 3 couples

Marais de Saint Hilaire/Saint Hilaire-Petitville-Carentan

29 juin : 0 couple

Marais/Saint Pellerin

20 juin : 0 couple

Commentaires :

Là encore, la baisse est nette. Par rapport aux recensements complets réalisés en 1981 et 1982, et aux recensements partiels ultérieurs (1984 en particulier), nous pouvons considérer que les effectifs nicheurs des Marais de Carentan ont été divisés par deux !

- de St Sauveur de Pierrepont aux Moitiers-en-Bauptois :
 - * 18 à 33 couples il y a 10 ans
 - * 13 à 18 couples en 1991
- de Pont l'Abbé à Liesville sur Douve :
 - * 1 couple en 1984
 - * 1 couple en 1991 (mais dans un site différent)
- vallée de la Sève :
 - * 13 à 23 couples en 1981 et 1982
 - * 9 à 12 couples en 1991
- vallées de la Taute et de la Vire :
 - * 12 à 20 couples en 1981 et 1982
 - * 2 à 3 couples en 1991

Soit, au total :

44 à 77 couples il y a 10 ans. (d'après Debout et Lang 1985).

25 à 34 couples en 1991.

Il faut d'emblée noter que certains recensements (dans les vallées de la Taute et de la Vire) ont été trop tardifs, car effectués en juin. Il sont assez probablement la cause de sous-estimations car des

couples ont très bien pu nicher et avoir quitté le site après la mi juin.

Malgré tout, quels que soient les sites, et parmi ceux qui sont les plus suivis, la baisse est générale : il faut donc rechercher les causes réelles de cette diminution inquiétante.

Plusieurs raisons peuvent être avancées :

- depuis le début des années 1980, la Normandie a connu successivement une série d'hivers très froids qui ont pu affecter la survie hivernale des courlis soit indirectement par la diminution des ressources trophiques lors de l'hivernage (qui se fait en milieu littoral), soit directement par accroissement de la mortalité due à la pression de chasse au gibier d'eau.

- à cette série d'hivers froids a succédé une série de printemps et d'étés très secs. La baisse des nappes entraîne une modification de la croissance des plantes, une diminution probable de ressources alimentaires du courlis qui se nourrit surtout d'invertébrés.

- la gestion des marais étant en évolution constante, malgré des apparences trompeuses, la structure végétale des sites de nidification des courlis a pu se modifier au point de ne plus leur permettre de nicher.

Ces deux dernières hypothèses sont probablement les causes majeures de ce déclin, si l'on en croit soit le cas de la Sangsurière, soit celui de Sainte Anne et du Gravier. Aggravé par une baisse du niveau d'eau, l'abandon de la fauche alternée en damier à la Sangsurière a entraîné une baisse extraordinaire des effectifs nicheurs puisqu'ils sont passés de sept à neuf couples en 1981 à deux couples en 1991, contraignant deux autres couples à trouver refuge sur les landes du Mont de Doville!

A Saint Sauveur de Pierrepont, la baisse est liée aux tentatives de plantation d'arbres qui ont eu lieu dans le marais.

A Saint Sauveur le Vicomte, les couples qui nichaient soit à l'emplacement de la sablière, soit à proximité ont naturellement disparu : on pourrait discuter comment (si elles sont mises en œuvre!), les mesures "compensatoires" prévues pourront compenser cette perte de quatre couples de courlis.

A Sainte Anne à Gorges, l'abandon de toute pratique agricole est certainement responsable de la disparition du courlis : il y avait quatre à sept couples sur l'ensemble Sainte Anne - Gravier, aucun cette année. Sur ces deux sites, l'action conjuguée de l'abandon des pratiques traditionnelles sur Sainte Anne et l'assèchement de la périphérie de la tourbière de la SANOFI, très aggravée par le pompage industriel par rapport aux autres sites des marais, est particulièrement éloquent.

Au Marais du Rivage, où les pratiques agricoles ne semblent pas avoir changé, où la végétation semble, à première vue, avoir peu évolué, les effectifs ont diminué mais dans une proportion moindre

puisque'ils sont passés de cinq à dix couples au-moins à cinq à sept couples : il y a eu baisse, mais sans doute très faible.

Pour redresser cette situation, des mesures simples et concrètes peuvent être prises :

- relèvement du niveau des nappes,
- reprise de la fauche en damier sur une partie appréciable de la lande tourbeuse de la Sangsurière, mais aussi à Ladriennerie.
- prise en main de la gestion de Sainte Anne sur le modèle de la Sangsurière, il y a quelques années,
- refus de l'extension de la tourbière de Baapte qui va détruire une partie du marais du Mesnil, soit directement, soit indirectement, donc les courlis qui y nichent.
- arrêt de la chasse au gibier d'eau fin janvier, ce qui permettra aux courlis nicheurs de s'installer en toute quiétude en février et ainsi ne pas aggraver une situation qui l'est déjà assez.

barge à queue noire (*Limosa limosa*)

Le suivi de cette espèce n'était pas envisagé dans le projet d'étude. Il nous a, cependant, semblé utile de présenter les résultats de nos observations en 1991 afin d'élargir l'échantillon des espèces concernées.

Résultats :

Marais du Rivage/Auvers

Plusieurs visites en mai ont permis d'estimer l'effectif nicheur à trois ou quatre couples. Un des couples est peut-être à cheval sur les deux rives de la Sève, à la fois sur le marais du Rivage et sur celui d'Appeville.

Commentaires :

Cette population de barge à queue noire se maintient ... sans plus. Huit à neuf couples, au maximum, avaient été recensés sur ce site, en 1983.

On ne peut qu'être très inquiets de voir un gabion se construire au cœur du secteur à barge à queue noire, alors que Mahéo et Dubois, dans un document du Ministère de l'Environnement ont écrit : "il conviendrait ... de protéger impérativement - et dans les délais les plus brefs - les sites connus pour héberger régulièrement des barges. ... Rappelons enfin - bien que l'espèce soit inscrite au livre rouge des espèces menacées en France- que la barge est classée comme "gibier". Or, dès le 20 février, des troupes importantes font escale et sont susceptibles de se cantonner ...".

A la lumière de cette citation, on peut dire qu'installer un gabion, au Marais du Rivage, l'année de la création du Parc Naturel Régional relève de l'inconscience coupable ou de la provocation.

Rappelons que le GONm a demandé, à de multiples occasions, que des mesures de protection fortes soient prises à la Sangsurière (ce qui est fait) mais aussi à la confluence Douve-Sèves et que le minimum serait au moins qu'un arrêté de biotope soit pris de toute urgence.

passereaux

La communauté des passereaux nicheurs représente un ensemble indicateur des conditions de milieu. Certaines espèces étant le reflet des conditions d'humidité, d'autres de la structure de la végétation,

Les buts de cette étude étaient :

- de recenser, pour une première année, par une méthode relative les passereaux nicheurs,
- d'établir un index d'abondance qui, si il devient un index annuel, permettra de déceler les variations significatives,
- d'établir un lien avec l'évolution du milieu, évolution de sa gestion humaine ou évolution naturelle.

L'ensemble des Marais de Carentan doivent être couverts par un réseau de points d'écoute.

Méthodes :

Il s'agit de recenser par la méthode des points d'écoute (EPS, échantillonnage ponctuel simple, adapté STOC) tous les oiseaux entendus ou vus, isolément, par couples ou en bandes. Seuls sont notés les contacts d'individus différents.

La durée de chaque point d'écoute est de 5 mn et devra se faire dans les trois heures qui suivent le lever du soleil.

La moitié des points a été couverte entre le 1^o Avril et le 8^o Mai (période A), l'autre moitié entre le 9 Mai et le 15 Juin (période B).

Les conditions d'observation devront être les plus semblables possibles d'une année à l'autre (date proche, même heure, mêmes conditions météorologiques, si possible sans vent, ni pluie).

Une série de 60 points a été définie, a priori, sur une trame fixe, 30 pendant la période A et 30 pendant la période B,

Une autre série de 20 points a été définie, dont 10 en période A et 10 en période B sur des prairies de fauche, pouvant différer d'une année sur l'autre,

Une série de 20 points a été définie, dont 10 en période A et 10 en période B, sur des prairies pâturées, pouvant différer d'une année sur l'autre.

Au total, notre réseau est donc constitué par 100 points d'écoute.

Résultats :

Les colonnes des tableaux de résultats correspondent à :

1 : nombre de mâles chanteurs ou de couples différents pour chaque espèce

2 : nombre de mâles vus ou entendus criant

3 : nombre de nids ou nombre de familles ou nombre de juvéniles volants mais non émancipés, c'est à dire nourris par leurs parents.

4 : nombre d'oiseaux dans une troupe si le groupe observé n'est manifestement pas une famille.

Naturellement, les contacts obtenus pour des espèces non-passereaux sont aussi mentionnés.

1°/ Série de 60 points sur trame fixe : 30 en période A : points A1 à A30.

La localisation des points et leur description sont données ci-après.

En raison de la brièveté des délais qui nous ont été donnés entre l'annonce de l'accord du parc pour le lancement de cette enquête et la nécessité de réaliser cette première série de points STOC A avant le 8 mai, les points A18, A19 et A20 n'ont pas pu être couverts : il a été difficile de trouver en trois semaines une date où, à la fois, l'observateur devait être libre et où la météorologie était favorable.

point	date	lande tourbeuse		contacts	
A 1	24/04	1	2	3	4
locustelle tachetée		1			
courlis cendré					2
bruant des roseaux		1			
bécassine des marais					1
bergeronnette printanière			1		
merle noir		1			
corneille noire					2
busard des roseaux			1		
busard sp.					1
alouette des champs		1			
coucou gris		1			

point	date	prairie	pâturée	contacts	
A 2	24/04	1	2	3	4
vanneau huppé		3			4
courlis cendré					
alouette des champs		4			
bruant des roseaux		1			
bergeronnette printanière			1		
grive musicienne		1			
moineau domestique					+
linotte mélodieuse					+

point	date	prairie	pâturée	contacts	
A 3	24/04	1	2	3	4
bruant des roseaux		2			
courlis cendré			1		
alouette des champs		2			
vanneau huppé		1	1		
corneille noire					4
bergeronnette printanière			1		
coucou gris		1			

point	date	prairie	pâturée	contacts	
A 4	24/04	1	2	3	4
poule d'eau			1		
alouette des champs		3			
canard colvert			1		
troglodyte mignon		1			
pouillot fitis		1			
linotte mélodieuse					6
courlis cendré		1			
grive musicienne		1			
corneille noire			2		
faucon crécerelle					1
pinson des arbres		1			
vanneau huppé			1		
moineau domestique					10+
chardonneret élégant					3+
merle noir		1			

point	date	prairie		contacts	
		prairie	pâturée	3	4
A 5	24/04	1	2	3	4
coucou gris		3			
corneille noire			2		
locustelle tachetée		1			
linotte mélodieuse		1			3
alouette des champs		4			
pigeon ramier		2			
merle noir		2			
pouillot véloce		1			
pouillot fitis		3			
faisan de Colchide		1			
pipit farlouse		1			2
courlis cendré		1			

point	date	prairie		contacts	
		prairie	pâturée	3	4
A 6	24/04	1	2	3	4
alouette des champs		4			
goéland argenté					2
merle noir		3			
courlis cendré			1		
corneille noire					2
linotte mélodieuse					2
pipit farlouse		1		1	
pigeon ramier		1			
hirondelle de cheminée					3
pouillot fitis		1			
rouge-gorge		1			
troglodyte mignon		1			
pinson des arbres		1			
coucou gris		1			
busard des roseaux			1		

point	date	prairie	pâturée	contacts	
A 7	24/04	1	2	3	4
bruant des roseaux		1			
pouillot fitis		1			
pouillot véloce		1			
pinson des arbres		1			
troglodyte mignon		1			
corneille noire					5
faucon crécerelle				1	
linotte mélodieuse					+
locustelle tachetée		1			
pipit farlouse			1		
hirondelle de cheminée					7
merle noir		1			
accenteur mouchet		1			
courlis cendré			1		
grive musicienne		1			
alouette des champs		1			

point	date	prairie	pâturée	contacts	
A 8	24/04	1	2	3	4
bergeronnette printanière			2		
pipit farlouse				1	
merle noir		1			
vanneau huppé		1			
courlis cendré			1		
alouette des champs		2			
corneille noire					4
goéland argenté					2
linotte mélodieuse					+
pigeon ramier		1			
pouillot véloce		1			
grive musicienne		1			
fauvette à tête noire		1			
hirondelle de cheminée					6
canard colvert			1		
pie bavarde			1		

point	date	prairie	pâturée	contacts	
A 9	24/04	1	2	3	4
pinson des arbres		2			
pouillot véloce		1			
pouillot fitis		1			
locustelle tachetée		1			
corneille noire					2
troglodyte mignon		1			
merle noir		2			
phragmite des joncs		2			
pipit farlouse			1		
grimpereau des jardins		1			
grive musicienne		1			
linotte mélodieuse					3
pigeon ramier					1
coucou gris		1			

point	date	lande	tourbeuse	contacts	
A 10	24/04	1	2	3	4
courlis cendré			1		
pouillot véloce		1			
pouillot fitis		1			
traquet pâtre			2		
grive musicienne		1			
faucon crécerelle					1
étourneau sansonnet		1			
pipit farlouse			1		
faisan de Colchide					1
pigeon ramier					1
merle noir		1			
linotte mélodieuse					3
corneille noire			1		
pinson des arbres		1			
coucou gris		1			

point	date	prairie	pâturée	contacts	
A 11	06/05	1	2	3	4
tadorne de Belon					1
busard des roseaux			1		
alouette des champs		4			
pipit farlouse		1			
bergeronnette printanière		2			
linotte mélodieuse		1			

point	date	prairie	pâturée	contacts	
A 12	06/05	1	2	3	4
tadorne de Belon		2			
courlis cendré		1			
mouette rieuse					1
coucou gris		1			
alouette des champs		4			
pipit farlouse		1			
accenteur mouchet		1			
merle noir			1		
pinson des arbres		1			
pie bavarde		1			

point	date	bord de canal	contacts		
A 13	06/05	1	2	3	4
alouette des champs		2			
merle noir		1			
phragmite des joncs		2			
linotte mélodieuse		1			
corneille noire					1

point	date	prairie	pâturée	contacts	
A 14	24/04	1	2	3	4
tadorne de Belon		1			
vanneau huppé		3			
courlis cendré					4
alouette des champs		4			
pipit farlouse		1			
bergeronnette grise		1			

point	date	prairie	pâturée	contacts	
A 15	24/04	1	2	3	4
coucou gris		1			
alouette des champs		4			
hirondelle de cheminée			1		
bergeronnette printanière		1	1		
linotte mélodieuse			1		
pie bavarde		1			

point	date	prairie	pâturée	contacts	
				3	4
A 16	29/04	1	2	3	4
coucou gris		1			
bergeronnette printanière		1			
alouette des champs		2			
merle noir		1			
courlis cendré					11
pipit des arbres		1			
linotte mélodieuse		1			
phragmite des joncs		3			
traquet tarier		2			
pouillot fitis		1			
courlis cendré					20

point	date	prairie	pâturée	contacts	
				3	4
A 17	29/04	1	2	3	4
pinson des arbres		1			
fauvette à tête noire		1			
bruant des roseaux		1			
alouette des champs		1			
pigeon ramier		2			
merle noir		1			
linotte mélodieuse		3			3
accenteur mouchet		1			
buse variable					+
corneille noire					+
bergeronnette printanière		1			
pie bavarde					+
pipit farlouse		1			
phragmite des joncs		1			

point	date	prairie	de fauche	contacts	
				3	4
A 21	05/05	1	2	3	4
alouette des champs		4			
pipit farlouse			1		
pinson des arbres		1			
traquet tarier		1			
courlis cendré		1			

point	date	prairie	mixte	contacts	
A 22	05/05	1	2	3	4
alouette des champs		3			
pipit farlouse			1		
faisan de Colchide		1			
hirondelle de cheminée					2
faucon crécerelle		1			
vanneau huppé		1			
héron cendré					1

point	date	prairie	mixte	contacts	
A 23	05/05	1	2	3	4
alouette des champs		4			
pouillot fitis		3			
pipit farlouse			1		
coucou gris		1			
courlis cendré		2			
faisan de Colchide		1			
corneille noire					1
vanneau huppé		1			
busard des roseaux					1
phragmite des joncs		1			

point	date	prairie	de fauche	contacts	
A 24	05/05	1	2	3	4
alouette des champs		3			
traquet tavier		1			
pipit farlouse			1		
hirondelle de cheminée					2
coucou gris		1			
corneille noire		1			
bergeronnette printanière		1			
vanneau huppé		1			
busard des roseaux					1

point	date	prairie	mixte	contacts	
				3	4
A 25	05/05	1	2	3	4
traquet motteux			1		
pinson des arbres		2			
pouillot fitis		2			
phragmite des joncs		1			
alouette des champs		2			
corneille noire		1			
hirondelle de cheminée					3
courlis corlieu					33
grand cormoran					1
martinet noir					1
linotte mélodieuse					2
goéland argenté					1

point	date	prairie	pâturée	contacts	
				3	4
A 26	12/04	1	2	3	4
traquet motteux			1		
buse variable		1			
grive musicienne		1			
alouette des champs		2			
goéland argenté					10+
traquet pâtre			1		
corneille noire		1			
grand cormoran					2

point	date	prairie	pâturée	contacts	
				3	4
A 27	12/04	1	2	3	4
merle noir		2	1		
pouillot véloce		2			
corneille noire					2
fauvette à tête noire		1			
pouillot fitis		2			
pinson des arbres		1			

point	date	prairie	pâturée	contacts	
				3	4
A 28	12/04	1	2	3	4
alouette des champs		2			
pouillot véloce		2			
corneille noire					2
fauvette à tête noire		1			
pouillot fitis		2			
pinson des arbres		1			

point	date	prairie	de fauche	contacts	
A 29	12/04	1	2	3	4
bergeronnette printanière			1		
alouette des champs		2			
corneille noire		1			
bruant des roseaux		1	1		
pipit farlouse		1	1		
héron cendré					1
poule d'eau			1		
grive musicienne		1			
pipit des arbres		1			

point	date	prairie	pâturée	contacts	
A 30	12/04	1	2	3	4
alouette des champs		3			
linotte mélodieuse		1			
corneille noire		2			
poule d'eau		1			
accenteur mouchet		1			
bergeronnette printanière		1			
bruant des roseaux		1			

30 en période B : points B1 à B 30.

La localisation des points et leur description sont données ci-après.

point	date	prairie	pâturée	contacts	
B 1	14/06	1	2	3	4
merle noir		1			
pipit farlouse		2	1		
alouette des champs		2			
traquet pâtre		1			
tourterelle des bois		1			
grive musicienne		1			
pigeon ramier		1			
troglydyte mignon			1		

point	date	prairie	pâturée	contacts	
				3	4
B 2	14/06	1	2	3	4
corneille noire			1		
merle noir		1			
pouillot véloce		1			
pipit farlouse			1		
fauvette à tête noire		1			
troglodyte mignon		1			
hirondelle de cheminée					5
chardonneret élégant					3

point	date	prairie	mixte	contacts	
				3	4
B 3	14/06	1	2	3	4
alouette des champs		2			
pipit farlouse		2			
bergeronnette printanière		1	1		
corneille noire			1		3
merle noir		1			
pigeon ramier		1			
faucon crécerelle			1		

point	date	prairie	pâturée/saulaie	contacts	
				3	4
B 4	14/06	1	2	3	4
fauvette à tête noire		1			
coucou gris		1			
pouillot véloce		1			
mésange charbonnière		1			
phragmite des joncs		1			
merle noir		1			
corneille noire			1		5
alouette des champs		1			
bruant des roseaux		1			

point	date	saulaie	tourbeuse	contacts	
				3	4
B 5	14/06	1	2	3	4
pouillot véloce		1			
bruant des roseaux		1			
pipit farlouse		1			
troglodyte mignon		1	1		
corneille noire					4
phragmite des joncs		1			

point	date	prairie	pâturée	contacts	
B 6	14/06	1	2	3	4
pipit farlouse		2			
alouette des champs		3			
bergeronnette printanière		1			
grive musicienne		1			
corneille noire			1		
hirondelle de cheminée					4

point	date	prairie	mixte	contacts	
B 7	14/06	1	2	3	4
pipit farlouse		1	2		
bergeronnette printanière		2			
corneille noire					4+
alouette des champs		1			
pinson des arbres		1			
bruant des roseaux		1			
martinet noir		1			

point	date	prairie	pâturée	contacts	
B 8	14/06	1	2	3	4
alouette des champs		2			
vanneau huppé		1	1		
pipit farlouse		1			
bergeronnette printanière		1			
corneille noire					3

point	date	prairie	pâturée	contacts	
B 9	14/06	1	2	3	4
alouette des champs		2			
pipit farlouse		1			
corneille noire		1			

point	date	prairie	mixte	contacts	
B 10	14/06	1	2	3	4
alouette des champs		2			
vanneau huppé		2			
pipit farlouse		1			
bergeronnette printanière		2			
corneille noire					3+
busard cendré					1

point	date	culture		contacts	
B 11	24/05	1	2	3	4
vanneau huppé			1		
chevalier aboyeur					1
coucou gris		1			
alouette des champs		3			
bergeronnette printanière			1		
bruant proyer		1			
linotte mélodieuse			1		
moineau domestique		2			

point	date	prairie	pâturée	contacts	
B 12	24/05	1	2	3	4
alouette des champs		4			
bergeronnette printanière			1		
merle noir		1			
fauvette grisette		1			
pinson des arbres		1			
chardonneret élégant			1		
linotte mélodieuse		1			

point	date	culture		contacts	
B 13	24/05	1	2	3	4
vanneau huppé			1		
pigeon ramier		1			
martinet noir					10
alouette des champs		3			
troglodyte mignon		1			
accenteur mouchet		1			
merle noir		1			
grive musicienne		1			
fauvette à tête noire		1			
chardonneret					2
moineau domestique		2			
étourneau sansonnet		2			

point	date	prairie	pâturée	contacts	
				3	4
B 14	24/05	1	2	3	4
poule d'eau			1		
coucou gris		1			
alouette des champs		3			
pipit farlouse		1			
bergeronnette grise		1			
troglodyte mignon		1			
merle noir		1			
phragmite des joncs		1			
fauvette à tête noire		1			
pouillot véloce		1	1		
linotte mélodieuse					1
choucas des tours					2
corneille noire					2

point	date	prairie	pâturée	contacts	
				3	4
B 15	24/05	1	2	3	4
vanneau huppé		1			
alouette des champs		5			
pipit farlouse		1			
bergeronnette printanière		1			
grive musicienne		1			
bruant des roseaux		1			
linotte mélodieuse		1			

point	date	culture		contacts	
				3	4
B 16	24/05	1	2	3	4
phragmite des joncs		1			
alouette des champs		1			
pipit farlouse		1			
vanneau huppé		2			
cigogne blanche					1
corneille noire					1
buse variable					1
tadorne de Belon					+

point	date	prairie	mixte	contacts	
				3	4
B 17	05/06	1	2	3	4
pinson des arbres		1			
merle noir		1			
pouillot véloce		1			
traquet motteux					2
étourneau sansonnet					1
corneille noire					2
vanneau huppé		2			
héron cendré					1

point	date	prairie	pâturée	contacts	
				3	4
B 18	05/06	1	2	3	4
pouillot véloce		1			
alouette des champs		1			
merle noir			1		
coucou gris		1			
martinet noir					1
martin-pêcheur					+
moineau domestique					1
poule d'eau					1
troglodyte mignon		1			
phragmite des joncs		1			
pinson des arbres		1			
linotte mélodieuse					2
bergeronnette grise		1			

point	date	prairie	pâturée	contacts	
				3	4
B 19	05/06	1	2	3	4
pipit farlouse		1			
phragmite des joncs		1			
bergeronnette printanière		1			
linotte mélodieuse					3
courlis cendré					1
traquet tarier		2			
chardonneret					1
alouette des champs		1			
étourneau sansonnet					1
coucou gris		1			

point	date	prairie de fauche		contacts	
		1	2	3	4
B 20	05/06				
poule d'eau					1
pouillot véloce		1			
coucou gris		1			
troglodyte mignon		1			
traquet tarier		1			
mésange charbonnière		1			
corneille noire					1
phragmite des joncs		1			
merle noir			1		
pie bavarde		1			
étourneau sansonnet					13
pouillot fitis		1			
pinson des arbres					1

point	date	prairie	pâturée	contacts	
				3	4
B 21	04/06	1	2		
alouette des champs		2			
vanneau huppé		2			
poule d'eau		1			
pipit farlouse		1			
corneille noire		1			
étourneau sansonnet					13
martinet noir					10
cigogne blanche					1
busard cendré		1			

point	date	prairie de fauche		contacts	
		1	2	3	4
B 22	04/06				
phragmite des joncs		2			
bruant des roseaux		1			
traquet tarier		1			
busard des roseaux					1
alouette des champs		1			

point	date	prairie de fauche		contacts	
		1	2	3	4
B 23	04/06				
alouette des champs		2			
phragmite des joncs		1			
bergeronnette printanière				1	
goéland argenté					1
traquet tarier		1			

point	date	prairie de fauche		contacts	
		1	2	3	4
B 24	04/06	1	2	3	4
courlis cendré		1			
alouette des champs		3			
corneille noire					1
martinet noir					1
bruant des roseaux		1			
phragmite des joncs		1			
buse variable					1
caille des blés		1			
martin-pêcheur					1
vanneau huppé					1
pipit farlouse					1

point	date	prairie	mixte	contacts	
				3	4
B 25	04/06	1	2	3	4
martinet noir					7
hirondelle de fenêtre					12
traquet tarier		1			
vanneau huppé		1			
alouette des champs		3			
pinson des arbres		1			
bruant des roseaux		1			
phragmite des joncs		1			
pipit farlouse		2			
bergeronnette printanière		1			
troglodyte mignon		1			

point	date	prairie de fauche		contacts	
		1	2	3	4
B 26	05/06	1	2	3	4
corneille noire		1	1		
phragmite des joncs		1			
troglodyte mignon		2			
coucou gris		1			
merle noir		1			
poule d'eau		1			
linotte mélodieuse		1			
grive musicienne		1			
chardonneret		1			
traquet tarier		1			

point	date	prairie	de fauche	contacts	
B 27	05/06	1	2	3	4
				7	
		2			
		1			
		2	2		
			1		

point	date	prairie	pâturée	contacts	
B 28	05/06	1	2	3	4
			1	1	
		1	1		
		1			
		1			
			1		
		1			
					+
			1		

point	date	prairie	de fauche	contacts	
B 29	05/06	1	2	3	4
		1			
		2			
		1			
		1			
			1		

point	date	prairie	mixte	contacts	
B 30	05/06	1	2	3	4
		1			
		1			
		1			
					1
			1		
		1			

2°/ Série de 20 points sur des prairies de fauche :
10 en période A : points AF 1 à AF 10.

La localisation des points et leur description sont données ci-après.

Pour les points AF, les observateurs n'ont pas noté les oiseaux liés au bocage : turdidés, sylvidés et fringilles du bocage. Ils se sont attachés aux oiseaux liés au milieu ou le survolant.

En raison de la brièveté des délais qui nous ont été donnés entre l'annonce de l'accord du parc pour le lancement de cette enquête et la nécessité de réaliser cette première série de points STOC A avant le 8 mai, les points AF 6 à 10 n'ont pas pu être couverts : il a été difficile de trouver en trois semaines une date où, à la fois, l'observateur devait être libre et où la météorologie était favorable.

point	date	contacts			
		1	2	3	4
AF 1	17/04				
phragmite des joncs		1			
alouette des champs		1			
bruant des roseaux		1			
pipit farlouse			1		
canard colvert					3
grive litorne			1		
chevalier aboyeur			1		

point	date	contacts			
		1	2	3	4
AF 2	17/04				
alouette des champs		2	1		
bergeronnette printanière			1		
linotte mélodieuse					3
goéland marin		1			
vanneau huppé		5			
corneille noire					2
grand cormoran					1
héron cendré					3

point	date	contacts			
AF 3	18/04	1	2	3	4
pipit farlouse					3
alouette des champs		2			
courlis corlieu					9
goéland marin		1			
héron cendré					1
vanneau huppé		1			
pigeon ramier		1			
canard colvert			1		
bergeronnette printanière			1		
bruant des roseaux		1			

point	date	contacts			
AF 4	26/04	1	2	3	4
bruant des roseaux		1			
pipit farlouse			1		3
alouette des champs		2	1		
bergeronnette printanière			1		
corneille noire					5

point	date	contacts			
AF 5	28/04	1	2	3	4
bruant des roseaux		1	1		
bergeronnette printanière			1		
vanneau huppé			2		
coucou gris		1			
courlis corlieu					190

10 en période B : points BF 1 à BF 10.

La localisation des points et leur description sont données ci-après.

Pour les points BF, les observateurs n'ont pas noté les oiseaux liés au bocage : turdidés, sylvidés et fringilles du bocage. Ils se sont attachés aux oiseaux liés au milieu ou le survolant.

point	date	contacts			
		1	2	3	4
BF 1	25/05	1	2	3	4
chardonneret			1		
pipit farlouse		1			
linotte mélodieuse					8
faucon hobereau	1				
poule d'eau		1			
moineau domestique					2
corbeau freux					+

point	date	contacts			
		1	2	3	4
BF 2	31/05	1	2	3	4
phragmite des joncs		1			
pipit farlouse		1	1		
bergeronnette printanière			1		
goéland argenté					30
mouette rieuse					16
héron cendré					1
pigeon ramier					1

point	date	contacts			
		1	2	3	4
BF 3	05/06	1	2	3	4
alouette des champs		1			
pipit farlouse		1			
bergeronnette printanière			1		
traquet tarier		2	1		
vanneau huppé		1	1		11
pigeon ramier					1
héron cendré					1
mouette rieuse					1
corbeau freux					5
goéland argenté					8

point	date	contacts			
		1	2	3	4
BF 4	05/06	1	2	3	4
phragmite des joncs		3	1		
bergeronnette printanière			1	2	
alouette des champs			1		
bruant des roseaux		2			
vanneau huppé					16
mouette rieuse					13
goéland argenté					4
courlis cendré		1			
corbeau freux					6

point	date	contacts			
		1	2	3	4
BF 5	14/06	1	2	3	4
pipit farlouse		1	1		
linotte mélodieuse			2		
bergeronnette printanière			1		2
traquet tarier		1			
vanneau huppé		1			11
corbeau freux					80+
martinet noir					2

point	date	contacts			
		1	2	3	4
BF 6	14/05	1	2	3	4
phragmite des joncs		2			
bruant des roseaux		2			
alouette des champs		2			
bergeronnette printanière			1		
pipit farlouse		1			
traquet tarier		1			
martinet noir					3+

point	date	contacts			
		1	2	3	4
BF 7	14/05	1	2	3	4
pipit farlouse		1			
phragmite des joncs		1			
courlis corlieu					10+
bergeronnette printanière			1		

point	date	contacts			
		1	2	3	4
BF 8	14/05	1	2	3	4
traquet tarier		1			
bergeronnette printanière		2			
corbeau freux					70+
alouette des champs		1			

point	date	contacts			
		1	2	3	4
BF 9	14/05	1	2	3	4
pipit farlouse		1			
bergeronnette printanière		2			
alouette des champs		3			
corneille noire					1

point	date	contacts			
		1	2	3	4
BF 10	14/05	1	2	3	4
traquet tarier		1			
traquet motteux					1
bruant des roseaux		1			
bergeronnette printanière		3			
alouette des champs		4			
pipit farlouse		2	1		
vanneau huppé		4			
corneille noire					1

3°/ Série de 20 points sur des prairies pâturées :
10 en période A : points AP 1 à AP 10.

La localisation des points et leur description sont données ci-après.

Pour les points AP, les observateurs n'ont pas noté les oiseaux liés au bocage : turdidés, sylvidés et fringilles du bocage. Ils se sont attachés aux oiseaux liés au milieu ou le survolant

En raison de la brièveté des délais qui nous ont été donnés entre l'annonce de l'accord du parc pour le lancement de cette enquête et la nécessité de réaliser cette première série de points STOC A avant le 8 mai, les points AP 6 à 10 n'ont pas pu être couverts : il a été difficile de trouver en trois semaines une date où, à la fois, l'observateur devait être libre et où la météorologie était favorable.

point	date	contacts			
		1	2	3	4
AP 1	15/04	1	2	3	4
alouette des champs		2			3
pipit farlouse		1			3
bergeronnette printanière			1		
vanneau huppé		6			24
sarcelle d'été		1			
grand cormoran					2
corneille noire			1		

point	date	contacts			
		1	2	3	4
AP 2	17/04	1	2	3	4
alouette des champs		1			
pipit farlouse					4
bergeronnette printanière					2

point	date	contacts			
		1	2	3	4
AP 3	17/04				
		1	2	3	4
pipit farlouse			1		
bécassine des marais			1		
grand cormoran					1
canard colvert		1			
corneille noire					4
bergeronnette printanière					2
alouette des champs		2			
vanneau huppé		6			
goéland marin					1

point	date	contacts			
		1	2	3	4
AP 4	18/04				
		1	2	3	4
bergeronnette printanière		1	1		
alouette des champs		1			
bruant des roseaux		1			
pipit farlouse					2
merle noir		1			
mouette rieuse					2
vanneau huppé		3			

point	date	contacts			
		1	2	3	4
AP 5	28/04				
		1	2	3	4
vanneau huppé		7			11
goéland argenté		1			
corbeau freux					42
alouette des champs		2			
pigeon ramier		1			
linotte mélodieuse					2
pipit farlouse			1		
hirondelle de cheminée					10+

10 en période B : points BP 1 à BP 10.

La localisation des points et leur description sont données ci-après.

Pour les points BP, les observateurs n'ont pas noté les oiseaux liés au bocage : turdidés, sylvidés et fringilles du bocage. Ils se sont attachés aux oiseaux liés au milieu ou le survolant

point	date	contacts			
BP 1	25/05	1	2	3	4
vanneau huppé		2			2
alouette des champs		2	1		
corbeau freux					17
hirondelle de cheminée					10+
coucou gris		1			

point	date	contacts			
BP 2	31/05	1	2	3	4
merle noir			1		
pipit farlouse			2		
coucou gris		1			
vanneau huppé					3
corbeau freux					7

point	date	contacts			
BP 3	31/05	1	2	3	4
corneille noire					3
corbeau freux					12
pipit farlouse		1			2
étourneau sansonnet					4

point	date	contacts			
BP 4	05/06	1	2	3	4
courlis cendré		1			
vanneau huppé		2			
alouette des champs		2			
bergeronnette printanière		1	1		
coucou gris		1			
étourneau sansonnet					9
corbeau freux					3

point	date	contacts			
BP 5	09/06	1	2	3	4
vanneau huppé			2		9
alouette des champs		1	1		
linotte mélodieuse					4
étourneau sansonnet					21
bergeronnette printanière			1	1	
pipit farlouse			1		

point	date	contacts			
		1	2	3	4
BP 6	14/05	1	2	3	4
coucou gris		2			
pouillot fitis		1			
bruant des roseaux		1			
vanneau huppé					5
alouette des champs		1			
phragmite des joncs		1			
bergeronnette printanière		2			
grand cormoran					2
mouette rieuse					65
étourneau sansonnet					1
hirondelle de cheminée					3

point	date	contacts			
		1	2	3	4
BP 7	14/05	1	2	3	4
phragmite des joncs		1			
vanneau huppé		6			
pipit farlouse		1			
alouette des champs		3			
corbeau freux					117+
choucas des tours					20+

point	date	contacts			
		1	2	3	4
BP 8	14/05	1	2	3	4
pipit farlouse		1			
alouette des champs		3			
bergeronnette printanière		1			
corneille noire					3+
buse variable					1

point	date	contacts			
		1	2	3	4
BP 9	14/05	1	2	3	4
alouette des champs		1			
bergeronnette printanière		1			

point	date	contacts			
		1	2	3	4
BP 10	14/05	1	2	3	4
vanneau huppé		1			
alouette des champs		2			
pipit farlouse			1		
corneille noire					2

Commentaires :

Une première remarque concernant l'échantillonnage lui-même des sites A1 à A30 et B1 à B30, soit 57 points d'échantillonnage: ces points, choisis a priori sur carte, peuvent être considérés comme un sondage des pratiques agricoles dans les marais : ils sont révélateurs de la proportion des différents types d'exploitation, donc des différents milieux.

On trouve ainsi, par rapport à un total de 57 points :

bord de canal :	1,	soit	1,75 %
saulaie :	1,	soit	1,75 %
lande tourbeuse :	2,	soit	3,50 %
cultures :	3,	soit	5,25 %
prairie mixte :	9,	soit	15,75 %
prairie de fauche :	10,	soit	17,50 %
prairie pâturée :	31,	soit	54,50 %

Peu de commentaires aux résultats eux-mêmes puisque ces points d'écoute sont destinés à construire un index dont la signification n'apparaîtra qu'au fur et à mesure des années.

Si l'on ne prend en compte que le nombre de mâles chanteurs ou de couples différents pour chaque espèce (colonne 1) pour les séries A1 à A30 et B1 à B30, 42 espèces ont été listées (voir tableau). Rappelons qu'il s'agit des contacts obtenus au cours de 30 points d'écoute de 5 mn, donc 2,5h au total en première période (série A) et 2,5 h de début mai à mi-juin (série B). En classant les espèces par ordre décroissant de fréquence (c'est-à-dire par ordre décroissant du nombre de contacts), nous constatons que parmi les vingt espèces les plus fréquentes (celles qui ont permis cinq contacts ou plus), nous rencontrons six espèces liées au milieu humide (en gras dans le tableau), deux liées aux espaces ouverts (en italique dans le tableau) dont l'alouette des champs qui est l'espèce la plus fréquente.

Les douze autres sont liées à l'arbre ou au buisson, donc au bocage adjacent ou aux formations arbustives ou aux landes qui peuvent pénétrer dans le marais.

	Série A	Série B	Total
<i>alouette des champs</i> :	67	49	116
<i>pipit farlouse</i> :	7	19	26
phragmite joncs :	10	16	26
merle :	17	8	25
vanneau :	11	11	22
coucou :	13	7	20
bgte printanière :	7	13	20
bruant des roseaux :	8	11	19
pouillot fitis :	17	1	18
pinson :	13	5	18
pouillot véloce :	9	7	16
troglodyte :	4	9	13
traquet tarier :	4	9	13
grive musicienne :	8	5	13
linotte :	8	3	11
corneille :	6	5	11
pigeon ramier :	5	3	8
fauvette tête noire :	4	4	8
courlis cendré :	4	1	5
accenteur :	4	1	5
locustelle tachetée :	4	0	4
moineau domestique :	0	4	4
tadorne :	3	0	3
faisan :	3	0	3
poule d'eau :	1	2	3
bergeronnette grise :	1	2	3
étourneau :	1	2	3
pie :	2	1	3
pipit arbres :	2	0	2
msge charbonnière :	0	2	2
<i>bruant proyer</i> :	0	2	2
buse :	1	0	1
<i>busard cendré</i> :	0	1	1
<i>crécerelle</i> :	1	0	1
<i>caille des blés</i> :	0	1	1
trille des bois :	0	1	1
traquet pâtre	0	1	1
rouge-gorge :	1	0	1
martinet noir :	0	1	1
fauvette grisette :	0	1	1
grimpereau :	1	0	1
chardonneret :	0	1	1

Si l'on considère les séries AF et BF d'une part, et les séries AP et BP d'autre part, soit cinq points A dans chaque cas et dix points B, on obtient le tableau suivant qui montre bien ce qui distingue la communauté des nicheurs de la prairie de fauche de celle des prairies pâturées. Parmi les espèces qui ont été contactées plus de cinq fois, nous retrouvons toutes les espèces liées au milieu humide, comme nous l'avons rappelé ci-dessus, mais avec une sur-représentation du vanneau : il faut rappeler que ces points n'ont pas été déterminés a priori, mais qu'il a été demandé à l'observateur de les choisir de manière à avoir des prairies de fauche ou des prairies pâturées. Il est donc enclin à choisir des sites qui lui paraissent favorables d'où cet attrait exercé par des prairies où il y a, par exemple, des vanneaux.

Parmi ces espèces, vanneau et alouette sont les plus caractéristiques de la prairie pâturée.

Pipit farlouse, bruant des roseaux, phragmite des joncs et traquet tarier apparaissent comme les espèces typiques des prairies de fauche.

La bergeronnette printanière ne paraît pas, au vu de notre échantillon, être l'hôte préférentiel de l'un ou l'autre milieu.

Les contacts des autres espèces sont trop peu nombreux pour en tirer des conclusions.

	Séries AF et BF	Séries AP et BP	Total
vanneau huppé :	12	33	45
alouette des champs :	17	23	40
bergeronnette printanière :	5	6	11
farlouse :	8	4	12
bruant des roseaux :	9	2	11
phragmite des joncs :	8	2	10
traquet tarier :	6	0	6
coucou :	1	4	5
courlis cendré :	1	1	2
goéland marin :	2	0	2
pigeon ramier :	1	1	2
colvert :	0	1	1
sarcelle d'été :	0	1	1
hobereau :	1	0	1
poule d'eau :	1	0	1
goéland argenté :	0	1	1
merle noir :	0	1	1
pouillot fitis :	0	1	1

Conclusion

Ce bilan est relativement alarmant. Ceci ne doit pas, malgré tout, nous inciter à baisser les bras. Il y a des solutions à mettre en œuvre.

Concernant les cigognes, le facteur limitant du développement de la population est le manque de sites de nidification, donc d'arbres têtards : c'est pourquoi nous avons proposé l'opération d'édification de 80 plate-formes à cigognes, destinées à devenir les supports des nids édifiés par les cigognes elles-mêmes.

Les busards des roseaux verront leurs effectifs croître tant que des secteurs de landes tourbeuses ou des prairies de fauche, avec une végétation bien développée seront maintenus.

Le cas du busard cendré est plus délicat à cerner et son avenir dépend surtout des modalités de gestion de la réserve naturelle de la Sangsurière et de Ladriennerie.

Les déclin ou disparitions frappent surtout le râle des genêts et les limicoles nicheurs (ceux envisagés dans cette étude : bécassine des marais, courlis cendré et barge à queue noire mais aussi le vanneau huppé) et les canards de surface (non étudiés précisément mais qui sont en baisse nette, voire pour certains au bord de la disparition - canard pilet, par exemple).

La baisse de la nappe phréatique due à la sécheresse des trois dernières années aggravée par la mauvaise gestion du niveau d'eau dans les marais est la cause essentielle du déclin.

Il nous faut souligner que rien n'a été entrepris pour atténuer les effets des conditions météorologiques défavorables : cela était pourtant réalisable. Il est techniquement possible de maintenir le niveau de la nappe phréatique à un niveau élevé (nappe affleurante) dans les marais au début du printemps après les submersions hivernales : cela aura non seulement des conséquences bénéfiques sur le patrimoine naturel ornithologique et botanique, mais aussi sur les ressources piscicoles et même agricoles.

Sur un plan purement agricole, il faut :

- encourager les pratiques anciennes de fauche en damier sur les secteurs à courlis,
- encourager les prairies de fauche avec fenaison tardive,
- encourager le pâturage extensif,
- décourager l'intensification (en particulier l'ensilage, la mise en cultures), les plantations d'arbres.

C'est à ce prix que le patrimoine naturel des marais sera sauvé.

Au terme de cette étude, nous constatons que les oiseaux sont d'excellents indicateurs de l'évolution du milieu. Il serait souhaitable que cet état initial soit désormais suivi le mieux possible :

* le réseau de points STOC permettra :

- de mesurer l'évolution des populations des espèces communes, largement réparties sur les marais,
- de différencier les évolutions respectives des différents types de milieux,

* le suivi des grandes espèces (cigognes, busards, limicoles) permettra de suivre l'évolution paysagère à petite échelle.

- le suivi de la production en jeunes des cigognes et des busards nous renseignera sur les ressources trophiques des marais,
- le suivi du courlis, de la bécassine et de la barge permettra de mesurer l'évolution du niveau de la nappe phréatique et de la gestion des milieux. Cela pourrait se réaliser sur un échantillon de sites : marais de la Sangsurière et de Ladriennerie, marais du mesnil et du Rivage à Auvers, marais de Saint Georges de Bohon.

Ce "monitoring" devrait permettre sur le long terme une excellente mesure de l'évolution des marais.

Annexes

- 1°/ fiche de résultats du recensement des râles des genêts dans la vallée de la Douve.
- 2°/ fiche de résultats du recensement des râles des genêts dans l'ensemble des marais.
- 3°/ fiche de résultats du recensement des courlis cendré ou des bécassines des marais.

Annexe 1
ENQUETE RALE DES GENETS PARC DES MARAIS 1991
VALLEE DE LA DOUVE

NOM _____ PRENOM _____
ADRESSE ET TEL _____

LOCALISATION GEOGRAPHIQUE DU SITE

Département : Commune(s) :

Lieu-dit :

faire un plan sommaire au verso, ou joindre une copie de carte
bien localiser la parcelle

DESCRIPTION DETAILLEE DU SITE

prairie pâturée, de fauche, hauteur de la végétation, état
d'humidité, fossés,... voir feuille jointe.

Annexe 2

ENQUETE RALE DES GENETS PARC DES MARAIS 1991

NOM _____ PRENOM _____
ADRESSE ET TEL _____

LOCALISATION GEOGRAPHIQUE DU SITE

Département : _____ Commune(s) : _____
Lieu-dit : _____ (éventuellement, faire un plan
sommaire au verso, ou joindre une copie de carte)

DESCRIPTION SOMMAIRE DU SITE

prairie pâturée, de fauche, hauteur de la végétation, état d'humidité

COMPTAGE DIURNE : _____ DATE : _____ HEURE : _____

NOMBRE TOTAL D'OISEAUX ENTENDUS OU VUS :

COMPTAGE NOCTURNE : _____ DATE : _____

noter quart d'heure par quart d'heure le nombre d'oiseaux entendus

23h00 - 23h15 24h00 - 00h15

23h15 - 23h30 00h15 - 00h30

23h30 - 23h45 00h30 - 00h45

23h45 - 24h00 00h45 - 01h00

NOMBRE MAXIMAL D'OISEAUX ENTENDUS SIMULTANEMENT :

NOMBRE TOTAL D'OISEAUX DIFFERENTS :

Estimez-vous que ce décompte est exhaustif? Si non, quelle estimation pour le site concerné?

Les râles, quand ils chantent ne se déplacent pratiquement pas, aussi est-il "assez facile" de les localiser et de repérer des oiseaux différents même s'ils ne chantent pas ensemble.

Eventuellement, NID RECENSE : (remplir une fiche de nid)
AUTRES ESPECES ENTENDUES (effectifs) :

Annexe 3

Résultats recensement courlis cendré ou bécassine des marais.

NOM _____ PRENOM _____
ADRESSE ET TEL _____

LOCALISATION GEOGRAPHIQUE DU SITE

Département : Commune(s) :
Lieu-dit : (éventuellement, faire un plan
sommaire au verso, ou joindre une copie de carte)

DATE : 199 DE HEURE à HEURE

DESCRIPTION SOMMAIRE DU SITE

prairie pâturée, de fauche, fauchée chaque année, ou une année sur deux, hauteur de la végétation, état d'humidité de la parcelle.

NOMBRE TOTAL D'OISEAUX RECENSES :

NOMBRE TOTAL D'OISEAUX ALARMANT :

NOMBRE TOTAL D'OISEAUX CHANTANT :

NOMBRE TOTAL D'OISEAUX PARADANT :

et donc, au total :

NOMBRE TOTAL DE COUPLES RECENSES :

éventuellement,

NOMBRE DE NIDS RECENSES :

remplir une fiche de nids

Estimez-vous que ce décompte est exhaustif?
Si non, quelle estimation pour le site concerné?

Merci de votre collaboration.

Veillez avoir l'obligeance de nous retourner cette fiche le plus vite possible après votre décompte et, en tout cas, avant le 15 Juillet.